



RAPPORT ANNUEL



2013-2014

TABLE DES MATIÈRES

Message du président	2
Les membres	3
Le conseil d'administration	4
L'organisation	5
Les conseillers forestiers accrédités	6
Le comité technique	7
Les taux	8
La contribution financière des partenaires	9
Investissements en forêt privée	10
Les traitements sylvicoles réalisés	11
Sécurisation et protection des investissements	13
Le plan de protection et de mise en valeur	13
Le transfert de connaissances	14
La vérification opérationnelle et synthèse régionale	15
Les états financiers	17

LISTE DES ANNEXES

Les coordonnées des conseillers forestiers	32
Liste des taux et des traitements admissibles en 2014-2015	33

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames,
Messieurs,

Encore une année de passée et somme toute, elle a été mieux qu'on l'avait anticipée. Les contributions des industriels en témoignent, soient un total de 145 000 \$ en 2014 par rapport à 103 000 \$ en 2013.

En chiffre, cela représente 270 hectares de martelage, 825 hectares de préparation de terrain, 962 000 arbres plantés, 607 hectares d'entretien de plantation, 665 hectares de traitements non commerciaux, 519 hectares de traitements commerciaux et finalement 58 kilomètres de voirie forestière.



Du côté de la sécurisation et de la protection des investissements, malgré que ce soit des tâches qu'on appréhende parfois, l'Agence met toujours tout en oeuvre pour aller chercher les sommes dues par les propriétaires fautifs. C'est une question d'équité pour tous les propriétaires. Cette année, c'est une somme de 12 500 \$ qui a été remboursée à l'Agence.

Malgré le retard pris dans l'élaboration finale de notre plan de mise en valeur de la forêt privée (PPMV), nous croyons vraisemblablement être en mesure de le finaliser en 2014 pour une adoption et une mise en oeuvre en 2015.

Notons qu'avec les dernières négociations, les industriels ont maintenant le droit d'orienter leurs contributions. Pour notre prochaine année, les industriels ont choisi de prioriser une aide à la certification de l'ordre de 50 % (maximum 50 000 \$) de leur contribution et le reste en travaux sylvicoles.

Comme si les conditions forestières des dernières années n'avaient pas été si difficiles, une autre réalité revient nous hanter, soit l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cela va nous demander de changer et d'adopter nos travaux en forêt pour quelques années.

Avant de terminer, j'aimerais vous faire remarquer encore une fois les notes de vérifications opérationnelles de nos agents livreurs qui témoignent d'un excellent travail avec nos propriétaires privés.

Je ne pourrais finir mon mot sans souligner l'effort que met le conseil d'administration à bien gérer l'Agence et remercier particulièrement tous nos employés pour leur bon esprit d'équipe et leur travail soigné et professionnel.

Guy Gallant
Président

LES MEMBRES

Toute personne morale ou organisme oeuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie des partenaires de la forêt privée peut être admis comme membre régulier. Les membres sont appelés à désigner des personnes à titre de représentants avec droit de vote aux assemblées générales. Chaque catégorie a droit à un nombre égal de vote.

Organismes de gestion en commun

Entreprises Agricoles et Forestières de Percé
 Groupement Agro-forestier de la Ristigouche
 Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs
 Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule
 Groupement Forestier Coopératif Shick Shock
 Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie

Industriels du sciage

Association Coopérative Forestière de St-Elzéar
 Groupe de Scieries GDS inc.
 Produits forestiers Temrex
 Rosario Poirier inc.

Industriels des pâtes et papiers

Tembec inc. Matane
 Uniboard Canada inc. Sayabec

Syndicats de producteurs de bois

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
 Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Monde municipal

MRC Avignon
 MRC Bonaventure
 MRC Rocher-Percé
 MRC Côte-de-Gaspé
 MRC Haute-Gaspésie
 Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 Ville de Carleton-sur-Mer
 Ville de Gaspé

Ville de New Richmond
 Municipalité de Gascon-Port-Daniel
 Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules
 Municipalité de Marsoui
 Municipalité de Saint-Alphonse
 Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
 Municipalité de Saint-Elzéar



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les affaires de l'Agence sont administrées par un conseil composé de sept administrateurs représentant les partenaires de la forêt privée.

Sous la présidence de Guy Gallant, en poste au 31 mars 2014:

Ministère des Ressources naturelles

Daniel Villeneuve, chef unité de gestion de la Gaspésie

Alain Leblanc, directeur des opérations intégrées p.i. Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Monde municipal

Gérard Porlier, maire de la Municipalité de Saint-Alphonse

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Mario Bernier, superviseur foresterie Uniboard

Robert Belzile, vice-président Groupe GDS

Producteurs forestiers

Berthold Gagné, président Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, vice-président

Pierre-Luc Desjardins, directeur Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs

Quatre réunions ont eu lieu au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

RAPPORT D'ASSIDUITÉ DU 1 ^{ER} AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014				
	17/04/2013	13/06/2013	11/10/2013	07/03/2014
Marc Lauzon	x			
Alain Leblanc	x	x	absent	x
Daniel Villeneuve		x	x	x
Diane Lebouthillier	x	x	absente	
Paul-Hébert Bernatchez	x			
Gérald Gagné		x	x	
Gérard Porlier				x
Mario Bernier	x	x	x	x
Katherine Court	x	x		
Robert Belzile			x	x
Pierre-Luc Desjardins	x	x	x	x
Berthold Gagné, vice-président	x	x	x	x

L'ORGANISATION

Pour assurer, offrir un soutien administratif et technique aux conseillers forestiers et faire le suivi des décisions du conseil d'administration pour la saison 2013-2014, l'Agence disposait du personnel suivant :

Micheline Grenier, directrice

Gaston Miousse, ingénieur forestier

Bruno Duguay, technicien forestier

Gilles Lieutenant, technicien forestier

Jessica Delarosbil, agente de bureau

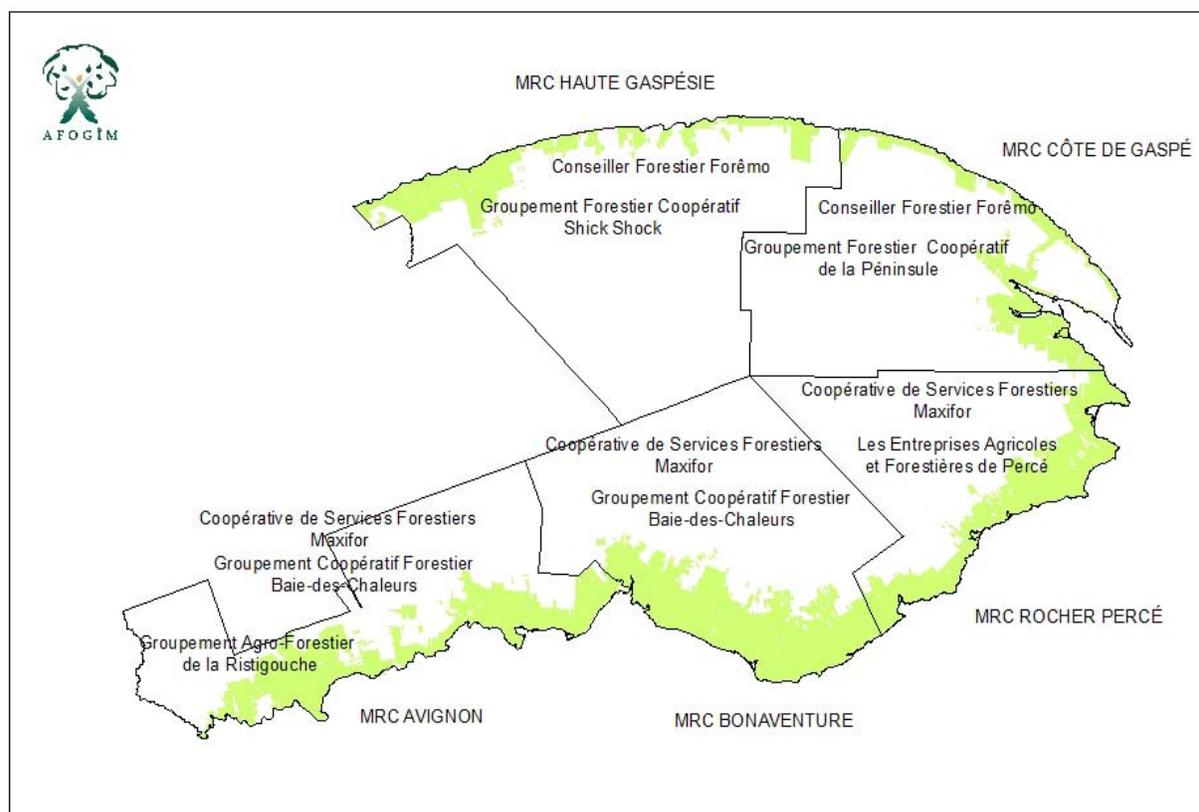


LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Groupements forestiers	Conseillers forestiers indépendants
AIDE REGROUÉE	AIDE INDIVIDUELLE
Baie-des-Chaleurs	Coopérative Baie-des-Chaleurs *
Péninsule	Forêmo
Percé	Maxifor
Ristigouche	
Shick Shock	

Les coordonnées des conseillers forestiers se retrouvent en annexe (p. 32)

TERRITOIRE DESSERVI



* Ce conseiller est accrédité uniquement pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine

LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique a comme mandat d'étudier et de donner des avis au conseil d'administration sur des sujets précis ou sur l'application de dossiers techniques reliés à la livraison du programme de l'Agence et ce, définis par le conseil d'administration ou par son ingénieur forestier qui en assure la coordination. Au 31 mars, les membres du comité étaient :

- | | |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------|
| • Représentant des propriétaires SPBG | Berthold gagné |
| • Représentants des conseillers regroupés | Pierre-Luc Desjardins et Claudel Francoeur |
| • Représentant du MRN | Alain Leblanc |
| • Représentant du monde municipal | Gaétan Bernatchez |
| • Représentant de l'industrie | Siège vacant |
| • Représentant des conseillers indépendants | Gaétan Guité |
| • Représentant Agence | Gaston Miousse |
| • Personne ressource - Consortium | Eduard Mauri |

Les membres du comité se sont réunis et les dossiers suivants ont fait l'objet de discussion :

- Préparation de terrain avec buteur dans les coups embroussaillées;
- Reboisement du pin blanc;
- Reboisement et récupération des récipients;
- Élagage phytosanitaire des pins blanc et pins rouge;
- Éclaircie précommerciale de plantation;
- Élagage des plantations;
- Éclaircie commerciale résineuse;
- Transport de la machinerie;
- Taux technique pour le traitement de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS).



LES TAUX

Pour la saison 2013-2014, le MRN a fourni un fichier pour le calcul des taux à toutes les agences du Québec. Chaque agence doit compléter l'information pour le calcul des taux d'exécution et techniques pour chacun des traitements faisant l'objet d'un subside et, après adoption par les partenaires régionaux, transmettre ces informations au MRN pour approbation.

Un sondage auprès des conseillers a été expédié en février aux conseillers de l'agence afin d'obtenir des informations sur :

- Les salaires et B.M. payés pour les abatteurs manuels, débroussailleurs, marteleurs, ouvriers sylvicoles, opérateurs de machinerie, mesureurs, journaliers;
- Le nombre d'heures travaillées par semaine;
- Le montant journalier accordé pour les équipements de sécurité, les équipements (scie, débroussailleuse);
- Frais déplacement des travailleurs sylvicoles;
- Le coût/horaire payé pour les différentes machineries (buteur, débusqueuse, multifonctionnelle, tracteur de ferme, débardeur);
- Le coût et la productivité des différents martelages utilisés;
- Les redevances au propriétaire pour le bois récoltés par groupe d'essences;
- Le prix du bois 2012 obtenu pour les différents bois récoltés.

Pour ce qui est de la productivité (ha/jour/homme), nous avons pris les données utilisées depuis les dernières années, certaines ont été modifiées à la suite des informations obtenues dans différentes études consultées.

En ce qui concerne les taux technique, le conseil d'administration de l'agence a résolu d'utiliser la moyenne de la technique obtenue des trois dernières années (2010-2011-2012) pour chacun des groupes d'activités financés par l'agence.

À noter qu'à la suite des décisions de la rencontre de mai 2011, le pourcentage de financement du coût réel des taux calculés est de 80 % à l'exception des traitements suivants : entretien de plantation et l'éclaircie commerciale résineuse où le pourcentage est fixé à 100 %.

Un seul traitement a été ajouté à la grille de taux soit un traitement pour l'entretien des plantations de feuillus (retrait du protecteur et fixation de la tige au tuteur).

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

MRN

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 954 150 \$
Programme de création d'emplois en forêt	1 730 000 \$
Programme d'investissements sylvicoles—IRAECQ	193 800 \$
Total	3 877 950 \$

Propriétaires

20% des travaux (excluant les travaux financés à 100%)	453 898,87 \$
--------------------------------------------------------	---------------

Les propriétaires doivent également défrayer le coût pour la réalisation des plans d'aménagement forestier ; 241 plans ont été confectionnés pour une superficie forestière totale de 7 779 hectares. L'Agence ne dispose pas d'information sur la valeur de cette contribution.

Industrie

Titulaires de permis d'exploitation d'usine	124 698,87 \$
Industriels NB	20 228,42 \$
Total	144 927,29 \$

Titulaires de permis d'exploitation d'usine ayant contribué (1\$/mcs)

Bois CFM
 Bois Granval G.D.S.
 Bois Marsouï G.D.S.
 Cèdre Vimy
 Coopérative Forestière St-Elzéar
 Damabois inc. (Cap-Chat & St-Damase)
 Groupe Lebel (2004) inc. Division Price
 Groupe Cédrico (Bois d'œuvre Cédrico Price)
 Industries G.D.S.
 Rosario Poirier
 Scierie Blais
 Tembec (Matane) (Vallée)
 Temrex (Div. Gaspésie- Nouvelle)
 Uniboard

Industriels Nouveau-Brunswick

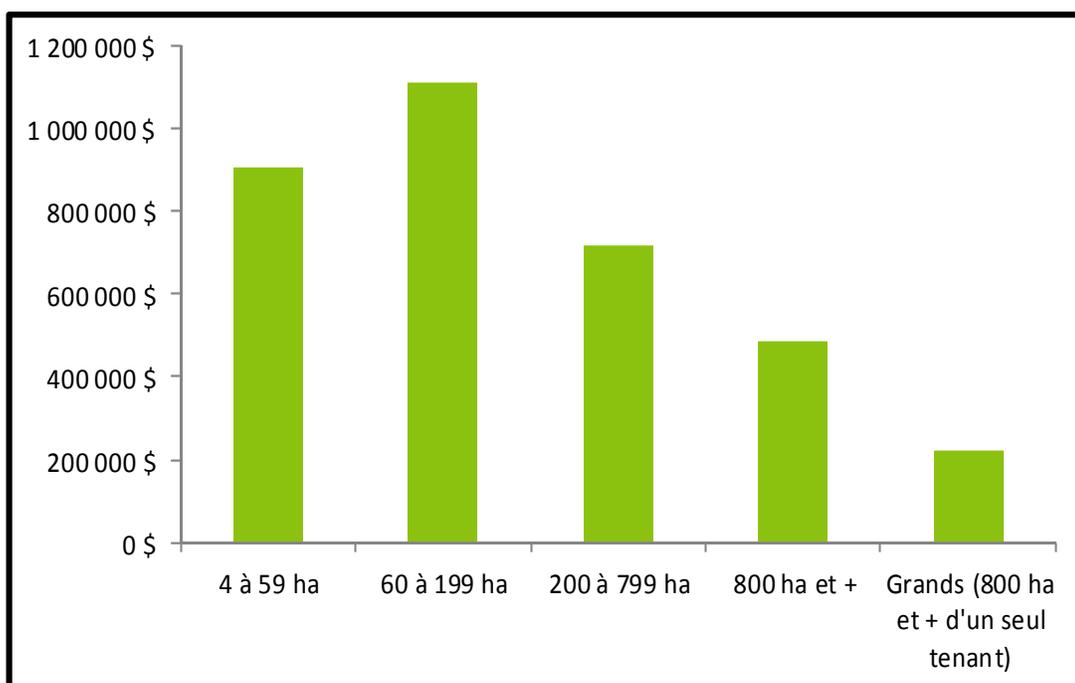
Chaleurs Sawmill (Belledune)
 Groupe Savoie



INVESTISSEMENTS EN FORÊT PRIVÉE

Pour l'année 2013-2014, une somme de 3 449 453 \$ en aide financière a été investie chez des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 606 producteurs ont bénéficié du programme, dont trois sont considérés comme grands propriétaires puisqu'ils possèdent une superficie forestière supérieure à 800 hectares d'un seul tenant.

Proportion de l'aide versée par catégorie de propriété



Nombre de propriétaires par catégorie de propriété

Superficiés	4 à 59 ha	60 à 199 ha	200 à 799 ha	800 ha et +	Grands (800 ha et + d'un seul tenant)	TOTAL
Nombre de propriétaires	460	148	38	1	3	606

TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS

Les travaux sylvicoles réalisés en 2013-2014 se détaillent, par activité, de la façon suivante :

MARTELAGE (Ha) (groupe 400)	Nombre d'unités	Montant versés (\$)
Martelage des peuplements feuillus commerciaux	60,5	6 649,72 \$
Martelage dans peuplements résineux commerciaux	151,2	22 527,31 \$
Martelage plantations feuillues et peuplements naturels feuillus	58,2	15 163,86 \$
Total martelage	269,8	44 340,89 \$
%		1,3%
PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha) (groupe 500)		
Cloisonnement cultural - installation du dispositif	10,67	6 510,22 \$
Débroussaillage mécanisé : gyrobroyeur, déchiquetage	14,85	19 067,40 \$
Scarifiage léger, charrue, préparation manuelle	19,92	9 166,55 \$
Déblaiement mécanique	329,17	213 519,15 \$
Labourage et hersage agricole-plantation feuillues	2,70	1 385,10 \$
Débroussaillage manuel	185,28	159 453,63 \$
Coupe de récupération et débroussaillage	98,55	129 663,31 \$
Transport de machinerie - Fardier/hr	164,30	15 112,50 \$
Total préparation de terrain	825,4	553 877,86 \$
%		16,1%
PLANTATION (1000 plants) (groupe 600)		
Plantation		
Plantation manuelle plants résineux PFD	872 332	325 519,67 \$
Plantation manuelle plants feuillus PFD	18 600	7 841,00 \$
Regarni de plantation		
Plantation manuelle plants résineux PFD	39 302	16 799,66 \$
Plantation manuelle plants feuillus PFD	950	491,55 \$
Regarni de régénération naturelle + enrichissement		
Plantation manuelle plants résineux PFD	27 275	12 921,07 \$
Plantation manuelle plants feuillus PFD	4 000	1 894,38 \$
Total plantation	962459	365 467,33 \$
%		10,6%
ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha) (groupe 700)		
Section entretien peuplements résineux		
Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et +) (1 ^{ère} et 2 ^{ème} : 100%)	557,3	768 852,37 \$
Dégagement manuel ou mécanique (1 mètre et +) (3 ^{ème} : 80%)	5,4	5 061,08 \$
Coupe d'assainissement, élagage pins, éêtage flèches terminales	7,1	5 515,20 \$
Section entretien peuplements feuillus		
Débroussaillage des layons/ ha	12,5	3 778,41 \$
Dég. 1/3 supérieur de la cime (1 ^{er} et 2 ^{ème} : 100%)	13,3	10 111,01 \$
Taille de formation e télagage	6,7	3 594,27 \$
Installation protecteurs forestiers	5,1	2 668,70 \$
Total entretien plantation	607,3	799 581,04 \$
%		23,2%
TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha) (groupe 800)		
Élagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (après éclaircie)	8,2	7 166,80 \$
Dégagement de la régénération naturelle (1 mètre et +)	11,5	13 070,10 \$
Éclaircie précommerciale résineuse	161,2	192 414,27 \$
Éclaircie précommerciale feuillu noble	27,0	29 248,49 \$
Éclaircie précommerciale feuillu intolérant	90,7	93 902,00 \$
Éclaircie précommerciale résineuse (plantation)	287,4	343 175,90 \$
Éclaircie Intermédiaire	79,5	100 457,66 \$
Total traitement non commerciaux	665,4	779 435,22 \$
%		22,6%

TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS (SUITE)

TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha) (groupe 900)	Nombre d'unités	Montant versés (\$)
Coupe de jardinage - feuillu noble et résineux	14,1	16 638,00 \$
Éclaircie commerciale résineux 9-13 cm (1ère intervention : 100%)	122,3	201 376,66 \$
Éclaircie commerciale résineux 13-17 cm (1ère intervention : 100%)	115,7	181 376,93 \$
Éclaircie commerciale résineux 17 cm + (1ère intervention : 100%)	14,8	18 241,40 \$
Éclaircie commerciale résineux 9-13 cm (2ième intervention : 80%)	9,9	14 423,50 \$
Éclaircie commerciale résineux 13-17 cm (2ième intervention : 80%)	80,2	108 352,80 \$
Éclaircie commerciale résineux 17 cm + (2ième intervention : 80%)	27,4	31 344,19 \$
Éclaircie commerciale feuillu noble	23,7	29 585,00 \$
Éclaircie commerciale feuillu de lumière	4,1	4 612,50 \$
Coupe de succession	26,8	33 313,07 \$
Coupe de régénération, (progressive ensemencement, irrégulière)	41,4	52 546,10 \$
Coupe de récupération peuplement affectés	22,4	27 725,16 \$
Coupe amélioration d'érablière, coupe amélioration feuillu noble	15,9	16 517,10 \$
Total traitement commerciaux	518,7	736 052,41 \$
	%	21,3%
VOIRIE/LIGNE DE LOT (groupe 1000)		
Voirie forestière		
Dégagement de chemin forestier existant (km)	30,7	28 701,77 \$
Construction de chemin (km)	27,2	64 194,16 \$
Ponceaux (unité 6.0 mètres)	216,5	57 091,00 \$
Installation (nb d'heures en fonction du ponceau)	287,5	19 837,50 \$
Lignes de lots		
Arpentage ligne de lots (km)	1,6	306,62 \$
Dégagement de lignes de lots (km)	1,6	566,94 \$
Total traitement voirie/ligne de lot	565,1	170 697,99 \$
	%	4,9%
TOTAL		3 449 453 \$

Vue d'ensemble, par MRC et par groupe d'activités, des investissements de l'agence en 2013-2014 :

MRC		Martelage (ha)	Préparation de terrain (ha)	Plantation (plts)	Entretien de plantation (ha)	Traitements non commerciaux (ha)	Traitements commerciaux (ha)	Voirie / Ligne de lot (km)	Total
Avignon	Superficies	116,3	95,04	112 800	133,78	133,4	218,81	25,51	
	\$	18 393,46 \$	62 512,77 \$	43 155,58 \$	178 594,61 \$	148 546,24 \$	307 583,40 \$	71 441,01 \$	830 227,07 \$
Bonaventure	Superficies	33,3	292,39	381 126	151,25	74,6	163	18,85	
	\$	5 525,50 \$	195 444,74 \$	146 311,11 \$	202 942,70 \$	86 894,80 \$	244 864,60 \$	52 486,48 \$	934 469,93 \$
Rocher-Percé	Superficies	84	196,36	205 760	141	60	101,2	5,67	
	\$	12 293,70 \$	139 309,73 \$	76 613,59 \$	195 838,80 \$	71 640,00 \$	135 095,50 \$	23 136,97 \$	653 928,29 \$
Côte-de-Gaspé	Superficies	11,48	83,473	74 453	65,15	212,43	16,7	7,51	
	\$	1 895,01 \$	59 141,77 \$	27 887,13 \$	90 687,64 \$	257 990,36 \$	24 541,46 \$	17 887,74 \$	480 031,11 \$
Haute-Gaspésie	Superficies	24,75	158,159	188 320	116,101	184,959	18,94	3,58	
	\$	6 233,22 \$	97 468,85 \$	71 499,92 \$	131 517,29 \$	214 363,82 \$	23 967,45 \$	5 745,79 \$	550 796,34 \$
Total		44 340,89 \$	553 877,86 \$	365 467,33 \$	799 581,04 \$	779 435,22 \$	736 052,41 \$	170 697,99 \$	3 449 453 \$

À ce total, il faut ajouter les sommes investies pour la mise en ballot des plants, le transport de plants et la protection des plantations feuillues pour un montant de 80 185 \$

SÉCURISATION ET PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

L'agence a adopté plusieurs éléments de politique qui assurent la protection des investissements sylvicoles :

- Politique d'admissibilité à l'aide financière
- Contrat d'accréditation des conseillers forestiers
- Cahiers de normes sylvicoles
- Méthode de vérification opérationnelle
- Engagement et autorisation des producteurs forestiers sur la prescription sylvicole



Au cours de l'année 2013-2014, une somme de 12 549 \$ a été remboursée pour destruction de travaux à l'agence sur deux propriétés forestières où des investissements sylvicoles avaient été réalisés. Pour la prochaine saison, le conseil d'administration adoptera une politique de sécurisation des investissements tel que prévu au Rendez-vous de la forêt privée (30 mai 2011).

LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE (PPMV)

Le plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée gaspésienne vise à orienter et développer les ressources naturelles du territoire privé. Le PPMV est un outil de connaissance et de planification à l'échelle régionale orientant les actions à réaliser pour protéger et mettre en valeur les ressources selon les principes de l'aménagement durable.

En 2013, l'agence a mandaté le Consortium en foresterie Gaspésie-Les-îles pour effectuer la mise à jour de la carte d'affectation et la cartographie a été entièrement revue. Ce document présente un portrait des ressources du territoire privé de la péninsule gaspésienne. Cet outil visuel facilite le travail des équipes techniques et la compréhension des propriétaires.

On y retrouve quatre zones :

- Zone de conservation
- Zone de protection avec coupe partielle
- Zone de protection avec coupe totale
- Zone d'aménagement

La deuxième partie du document qui consiste à élaborer une stratégie d'aménagement et un plan d'action reste à être finalisée. Un exercice a été réalisé en automne 2012 et en hiver 2013 avec un comité technique élargi afin de cibler les grands enjeux spécifiques à la forêt privée du territoire. Des scénarios sylvicoles sont à être développer pour répondre à ces enjeux. L'agence a le mandat de produire un plan d'action incluant une programmation quinquennale des activités et une stratégie d'information et de formation. Le PPMV devra faire l'objet d'une consultation régionale. L'objectif est de finaliser cette 2e partie durant l'année 2014.

À noter que l'élaboration de la stratégie sylvicole tiendra compte de la progression de l'épidémie de tordeuse des bourgeons d'épinette qui est de plus en plus présente dans la péninsule.

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

En 2013-2014, grâce à un apport financier de 28 544 \$ de l'AFOGÎM, près de 160 personnes ont participé aux formations et aux activités d'informations données par les Syndicats des producteurs de bois du territoire (SPBG et SPFBSL).

Les tableaux suivants font état des activités réalisées sur les deux territoires des syndicats.

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie :

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participants
Éclaircie commerciale des peuplement résineux	3	16
Façonnage des feuillus	4	26
Façonnage et qualité des bois	4	20
Machineries forestières et spécifications des bois	3	21
Taille et élagage des feuillus nobles	2	18
Technique d'élagage des résineux	3	19
Utilisation du GPS	3	14
Visite d'usine de transformation	3	22
Voirie forestière et traverse de cours d'eau	1	5
Total	26	161

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent :

Activité	Nombre d'activités	Nombre de participants
Identification des tiges d'avenir en contexte de coupes partielles	1	8
Entretien et affûtage de la scie mécanique	1	10
Total	2	18

LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle vise les objectifs spécifiques suivants :

- les interventions effectuées par les conseillers forestiers sont en conformité (administrative, technique et terrain) avec les cahiers d'instructions;
- les interventions effectuées dans le cadre du programme sont faites avec efficacité au plan forestier ou autre;
- la qualité des services techniques fournis aux producteurs forestiers;
- le respect des règles d'accréditation des conseillers forestiers;
- l'amélioration de la qualité des interventions forestières sur son territoire de concert avec les conseillers forestiers et le service technique de l'Agence.

L'AFOGÎM s'est fixée comme cible de vérification opérationnelle 10 % des prescriptions sylvicoles, rapport d'exécution et des plans d'aménagement.

Dans le cadre de leurs activités, les conseillers forestiers accrédités ont présentés 1176 prescriptions de travaux sylvicoles et 1350 rapports d'exécution ont été fournis en support des réclamations de paiement pour la saison 2013-2014.

Le choix des travaux à vérifier avant et après traitement a été fait aléatoirement et manuellement par le personnel technique de l'Agence.

L'Agence a vérifié 121 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 10 % du total des prescriptions reçues. Ces travaux sélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de s'assurer que les traitements rencontrent les critères d'admissibilité des programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement.



La vérification après traitement inclut toutes les activités des programmes, l'Agence a vérifié 150 traitements pour un échantillonnage de vérification de 11 % des traitements représentant 16 % des sommes réclamés en aide financière. À noter que le pourcentage des vérifications inclus des rapports facturés entre le 1er décembre 2012 et le 31 mars 2013. Une vérification administrative sur 25 des 225 plans d'aménagement réalisés en 2013 a aussi eu lieu afin de s'assurer que tous les éléments demandés soient présents.

SYNTHÈSE RÉGIONALE DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2013-2014

ACTIVITÉ	CONFORMITÉ DES PRESCRIPTIONS					
			TERRAIN			
	Reçues	À vérifier	Vérifié		Résultat	
	Nbre	Nbre	Nbre	%	%	
Autres (400) - Martelage	84	84	6	7	100	
Préparation de terrain (500)	289	214	25	12	100	
Reboisement (600)	183	1	0	0		
Entretien de plantation (700)	245	245	30	12	90	
Traitements non commerciaux (800)	262	262	24	9	83	
Traitements commerciaux (900)	203	203	19	9	89	
Autres travaux (1000)	169	167	17	10	82	
TOTAL (pondéré)	V.O. 2013	1 435	1 176	121	10	90
	V.O. 2012	1 365	1 131	113	10	95
	V.O. 2011	1 066	862	98	11	96

ACTIVITÉ	CONFORMITÉ DES RAPPORTS D'EXÉCUTION									
	Nbre total	QUALITÉ D'EXÉCUTION			QUANTITÉ			VALEUR VÉRIFIÉE DU BUDGET FACTURÉ AU 21/02/2014		
		Vérifié		Résultat	Vérifié		Résultat	\$	%	
		Nbre	%	%	Nbre	%	%			
Autres (400) - Martelage	97	10	10	100	4	4	100	5 345	13	
Préparation de terrain (500)	240	27	11	100	26	11	94	54 293	12	
Reboisement (600)	250	23	9	96	0	0	0	66 133	18	
Entretien de plantation (700)	266	29	11	90	20	8	100	107 921	14	
Traitements non commerciaux (800)	228	22	10	100	22	10	100	84 223	11	
Traitements commerciaux (900)	172	23	13	96	15	9	100	142 726	21	
Autres travaux (1000)	97	16	16	100	15	15	100	38 830	24	
TOTAL (pondéré)	V.O. 2013	1 350	150	11	97	102	8	98	499 471	16
	V.O. 2012	1 393	162	12	96	121	7	99		
	V.O. 2011	1 362	185	14	99	102	7	96		

	VÉRIFICATION TERRAIN PLANS 2012						VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE PLANS 2013			
	Nbre de PAF reçus	Vérifiés	(hectares) Facturés	(hectares) Vérifiés	% ha facturées	Résultats %	Nbre de PAF reçus (21fév13)	Vérifiés	%	Résultats %
V.O. 2013	210 (paf 2012)	7	7 363	206	3	100	228	25	11	92
V.O. 2012	991 (paf 2011)	37	32 091	2 510	8	89	210	20	10	85
V.O. 2011	335 (paf 2010)	18	10 460	995	10	100	616	61	10	98

LES ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

États financiers

31 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 12
Renseignements complémentaires	13 - 14

LES ÉTATS FINANCIERS



Comptables agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES
ÎLES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la corporation Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

604, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0
Tél. : (418) 759-3468
Télec. : (418) 759-5181

Bonaventure
(418) 534-3710

Pointe-à-la-Croix
(418) 788-2044

Sans frais : 1 800 463-3468
Courriel : info@lba-ca.com

LES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Maria, le 9 mai 2014

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, Comptable agréé, permis de comptabilité publique n° A117660

LES ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Produits		
Subventions - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune		
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	1 954 150	1 954 150
- Programme de création d'emplois en forêt	1 730 000	1 730 000
- Programme d'investissements sylvicoles / Fonds d'adaptation des collectivités	193 800	271 274
- Transport de plants hors région	5 945	9 633
- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II	-	12 500
Contributions - Industriels	124 699	87 257
Autres contributions	20 228	15 762
Projets éoliens	-	5 100
Entente de services (SPBG)	-	862
Subvention d'emploi Québec pour la formation	-	2 055
Pénalités à la suite de la vérification opérationnelle	12 549	-
Intérêts des placements temporaires	833	2 654
Autres	13	132
	4 042 217	4 091 379
Charges		
Aides financières		
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées - Activités de mise en valeur	1 689 402	1 533 569
- Programme de création d'emplois en forêt (annexe A)	1 730 002	1 730 268
- Programme d'investissements sylvicoles / IPREFQ	194 545	271 256
Mise à jour du PPMV et calcul de possibilité (annexe B)	14 958	66 982
Vérification opérationnelle (annexe C)	107 572	117 692
Transport de plants hors région	5 945	9 633
Transfert de connaissances	28 544	21 625
Projet CRÉGIM - Volet II	-	2 854
Services techniques (annexe D)	47 173	54 901
Charges pour l'exploitation de la corporation (annexe E)	109 309	140 299
	3 927 450	3 949 079
Excédent des produits sur les charges	114 767	142 300

LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2014

	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2014 Total	2013 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	24 799	370 908	395 707	253 407
Excédent des produits sur les charges	(5 711)	120 478	114 767	142 300
Investissement en immobilisations	6 290	(6 290)	-	-
Solde à la fin	25 378	485 096	510 474	395 707

LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

Bilan

31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	369 123	238 162
Débiteurs (note 3)	56 217	21 965
Subventions à recevoir	278 050	248 000
Frais payés d'avance	814	669
	704 204	508 796
Immobilisations (note 4)	24 530	23 587
Actifs incorporels (note 5)	848	1 212
	729 582	533 595
Passif		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	219 108	137 598
Sommes à remettre à l'État	-	290
	219 108	137 888
Actif net		
Investi en immobilisations	25 378	24 799
Non affecté	485 096	370 908
	510 474	395 707
	729 582	533 595

Engagement contractuel (note 7)

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	114 767	142 300
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	5 711	6 761
	120 478	149 061
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	16 773	223 692
	137 251	372 753
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(6 290)	(6 973)
Augmentation de l'encaisse	130 961	365 780
Encaisse (découvert bancaire) au début	238 162	(127 618)
Encaisse à la fin	369 123	238 162

LES ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La corporation, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts CL.R.Q.F4.11 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées des M.R.C. d'Avignon, de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

La corporation est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits de contributions sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

LES ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les pénalités sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les intérêts sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des contributions à recevoir, des pénalités à recevoir, de l'avance à un employé et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La corporation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

LES ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

La corporation comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement spécialisé - GPS	20 %
Matériel informatique et équipements	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

LES ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement et les charges relatives aux différentes activités sont ventilées en fonction de différents critères de façon à répondre aux exigences des différents partenaires et donner une image la plus juste de l'utilisation des ressources. Les heures travaillées et l'espace occupé sont les principaux modes de ventilation.

3. Débiteurs

	2014	2013
	\$	\$
Contributions - Industriels	36 215	11 352
Pénalités à recevoir	7 217	-
Taxes de vente à recevoir	11 285	10 613
Avance à demande à un employé, sans intérêts	1 500	-
	56 217	21 965

4. Immobilisations

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement spécialisé - GPS	28 046	21 817	6 229	2 707
Matériel informatique et équipements	51 269	32 968	18 301	20 880
	79 315	54 785	24 530	23 587

LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

Notes complémentaires

31 mars 2014

5. Actifs incorporels

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	32 012	31 164	848	1 212

6. Emprunt bancaire

La corporation dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 400 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel qui est renégociable annuellement.

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par la corporation en vertu de baux pour le loyer totalisent 12 541 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2015	\$ 12 541
------	--------------

8. Instruments financiers**Politique de gestion des risques**

La corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La corporation est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

LES ÉTATS FINANCIERS

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

La corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La corporation n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, la corporation évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les autres créances, la corporation évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

9. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.

LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$

Annexe A - Programme de création d'emplois en forêt

Activités de mise en valeur	1 645 690	1 656 994
Salaires et charges sociales	80 358	67 755
Déplacements	2 002	2 733
Loyer	1 071	1 500
Fournitures de bureau	740	1 191
Équipements forestiers	141	95
	1 730 002	1 730 268

Annexe B - Mise à jour du PPMV et calcul de possibilité

Ententes de services	14 958	37 437
Salaires et charges sociales	-	20 886
Sondages aux propriétaires	-	6 664
Déplacements	-	660
Fournitures de bureau	-	1 335
	14 958	66 982

Annexe C - Vérification opérationnelle

Ententes de services	-	17 622
Salaires et charges sociales	82 733	75 807
Formation	484	1 655
Déplacements	12 184	9 958
Loyer	6 212	5 848
Fournitures de bureau	1 809	1 795
Télécommunications	3 581	3 438
Équipements forestiers	569	1 569
	107 572	117 692

LES ÉTATS FINANCIERS

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES ÎLES**

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Annexe D - Services techniques		
Salaires et charges sociales	31 701	40 365
Formation	408	1 260
Déplacements	4 157	2 317
Loyer	6 331	5 923
Fournitures de bureau	3 240	3 943
Télécommunications	1 336	1 093
	47 173	54 901

Annexe E - Charges pour l'exploitation de la corporation

Salaires et charges sociales	67 405	89 314
Assurances	5 570	5 832
Honoraires	4 814	8 383
Déplacements	3 961	6 859
Loyer	12 927	12 861
Entretien et réparations	-	150
Amélioration et entretien du logiciel	2 257	1 309
Publicité et commandites	441	1 001
Fournitures de bureau	3 993	4 480
Télécommunications	1 249	952
Taxes d'affaires	391	191
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	5 711	6 761
Frais bancaires	335	509
Autres	255	1 697
	109 309	140 299

LES COORDONNÉES DES CONSEILLERS FORESTIERS

Groupements forestiers Aide regroupée

Groupement Forestier Coopératif Shick Shock
174, route du Parc
Ste-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2C2

Téléphone : 418 763-7600
Télécopieur : 418 763-7423
Courriel : gf.shick.shock@globetrotter.net

Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule
54, rue Eden
Gaspé (Québec) G4X 1Z2

Téléphone : 418 368-5646
Télécopieur : 418 368-6120
Courriel : gfcpeninsule@globetrotter.net

Les Entreprises Agricoles et Forestières de Percé
884, route 132 Ouest
Percé (Québec) G0C 2L0

Téléphone : 418 782-2621
Télécopieur : 418 782-5293
Courriel : eafperce@globetrotter.net

Groupement Forestier Coopératif Baie-des-Chaleurs
106, rue Industrielle
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Téléphone : 418 392-5088
Télécopieur : 418 392-5080
Courriel : info@gfbc.ca

Groupement Agro-Forestier de la Ristigouche
70A, rue Principale
L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0

Téléphone : 418 299-2147
Télécopieur : 418 299-2814
Courriel : probichaud@gafr.net ou
prichard@gafr.net

Conseillers forestiers indépendants Aide individuelle

Conseillers Forestiers Forêmo
162, rue de l'Église
Mont-Louis (Québec) G0E 1T0

Téléphone : 418 797-4480
Télécopieur : 418 797-2133
Courriel : foremo2011@hotmail.com

Coopérative de Services Forestiers Maxifor
139A, route 132 Ouest
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Téléphone : 418 392-5660
Télécopieur : 418 392-5929
Courriel : maxifor@globetrotter.net

Pour la municipalité des Îles-de-La-Madeleine, la Coopérative d'aménagement forestier Baie-des-Chaleurs est l'organisme accrédité. Les propriétaires peuvent s'adresser directement à monsieur Benoît Boudreau aux bureaux de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Téléphone : 418 986-3100, poste 605

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2013-2014

Code de production	Code de travaux	Traitement	Exécution	Technique	TOTAL
4- AUTRES (Ha)					
401	MT	Martelage		110	110
402	MPR	Martelage dans peuplements résineux		149	149
404	IDTO	Identification des tiges 0 à 1,5 mètre (période non feuillée) >1000		418	418
405	1DT1,5	Identification des tiges 1,5 à 4,9 mètres		247	247
406	RL	Rubannage des layons		168	168
407	IDTL	Identification des tiges 0 à 1,5 mètre pendant la plantation >1000		236	236
408	IDT5	Identification des tiges > 5 mètres		258	258
5- PRÉPARATION DE TERRAIN (Ha)					
502	DMEL	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	517	210	727
503	CCUL1	Cloisonnement cultural - installation du dispositif	401	210	611
504	DMED	Déshiquetage	658	210	868
505	GYRO	Débroussaillage mécanisé et mise en copeaux 50-80 %	970	210	1180
506	GYRO 80% +	Débroussaillage mécanisé et mise en copeaux 80 % et +	1 186	210	1396
511	SMED	Scarifiage léger, charrue, TTS	216	210	426
514	SMAT	Scarifiage manuel ou déblaiement manuel / 1000 microsites	266	210	476
515	Fardier	Transport de machinerie - Fardier /hr	102	0	102
5151	AT	Transport de machinerie - Autres transports /hr	74	0	74
516	DBD	Déblaiement mécanique	440	210	650
517	DBMAD 50% -	Débroussaillage et déblaiement manuel -50 %	297	210	507
520	PRLH	Labourage et hersage agricole-plantation feuillus	303	210	513
521	PRLHF	Labourage et hersage forestier	447	210	657
525	DMA	Débroussaillage manuel 50 - 79 %	549	210	759
5251	DMA 80% +	Débroussaillage manuel 80 % et +	813	210	1023
526	RDMA	Coupe de récupération et débroussaillage	945	210	1155
5261	RDMA 80% +	Coupe de récupération et débroussaillage 80 % et +	1 176	210	1386
6- PLANTATION (1000 plants)					
623	PMSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	344	128	472
624	PMSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	357	128	485
625	PFDRF	Plantation manuelle PFD réceptifs feuillus	255	128	383
626	PMANR	Plantation manuelle R.N résineux	223	128	351
627	PFD	Plantation manuelle PFD R.N feuillus	280	128	408
628	PFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	275	128	403
629	PMAFH	Plantation manuelle peuplier hybride	446	128	574
632	PMARR4	Plantation manuelle rec 110-199 cc (45 cav.)	178	128	306
634	PMERN	Plantation mécanique	49	128	177
636	PMAF	Plantation manuelle R.N. feuillus	275	128	403
638	PMARR3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	240	128	368
639	PMARR2	Plantation manuelle rec 200-299 cc	207	128	335
<i>Cloisonnement cultural, mini-bande, sous couvert (1000 plants)</i>					
6230	EMCSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	345	128	473
6240	EMCSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	357	128	485
6250	EPDRF	Plantation manuelle PFD réceptifs feuillus	255	128	383
6260	EMBR	Plantation manuelle R.N résineux - mini bande	223	128	351
6270	EPDF	Plantation manuelle PFD R.N feuillus	280	128	408
6280	EMPDF	Plantation manuelle PFD R.N. résineux - mini bande	275	128	403
6320	EPMARR4	Plantation manuelle rec 110-199 cc (45 cav.)	178	128	306
6360	EPMAF	Plantation manuelle R.N. feuillus	275	128	403
6380	EBM	Plantation manuelle rec 300 cc et plus-résineux -mini bande	240	128	368
6390	EPMARR2	Plantation manuelle rec 200-299 cc	207	128	335
<i>Regarni de plantation (1000 plants)</i>					
640	ERPSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	393	150	543
643	ERPFD	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	339	150	489
644	ERP3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	328	150	478
646	ERPSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	393	150	543
647	ERPFD	Plantation manuelle PFD R.N feuillus	339	150	489
<i>Regarni de régénération naturelle + enrichissement (1000 plants)</i>					
650	ERRN3	Plantation manuelle rec 300 cc et plus	328	150	478
652	ERRNF	Plantation manuelle PFD R.N feuillus	339	150	489
653	ERRNPDF	Plantation manuelle PFD R.N. résineux	339	150	489
654	ERRNSDR	Plantation manuelle plants surdimensionnés résineux	393	150	543
655	ERRNSDF	Plantation manuelle plants surdimensionnés feuillus	393	150	543
7- ENTRETIEN DE PLANTATION (Ha)					
754	EDES	Désherbage mécanique ou manuel	274	151	425
755	ECME	Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et +) 1 ^{ère} et 2 ^e	831	316	1147
7553	ECME3	Dégagement manuel ou mécanique (1 mètre et +) 3 ^e	627	316	943
758	ECMAF	Entretien manuel ou mécanique (1 mètre et -) 1 ^{ère} et 2 ^e	1 097	316	1413
782	IPFS	Installation protecteurs forestiers contre les rongeurs/1000 plts	380	151	531
783	IPF	Installation protecteurs forestiers Freegro / 1000 plts	611	151	762
7831	RPF	Rehaussement protecteurs forestiers Freegro / 1000 plts	611	151	762
7832	RPFT	Retrait des protecteurs et fixation arbre au tuteur / 1000 plts	417	0	417
785	CASS	Coupe d'assainissement ou phytosanitaire	629	151	780
786	ELAPLS	Élagage plantation PIB-PIR (traitement sanitaire)	772	151	923
787	ETFT	Étêtage des flèches terminales endommagées	338	151	489
788	INS	Application d'insecticide	338	151	489
789	BAS	Badigeonnage de souche	338	151	489
<i>Section entretien peuplements feuillus</i>					
760	DBL	Débroussaillage des layons/ ha	152	151	303
759	DETS	Dég. 1/3 supérieur de la cime/ ha 0 à 1,5 mètre (1 ^{ère} et 2 ^e)	550	316	866
7592	DETS2N	Dég. 1/3 supérieur de la cime 1,5 à 4,9 mètres (1 ^{ère} et 2 ^e)	293	316	609
7593	DETS3	Dég. 1/3 supérieur de la cime 1,5 à 4,9 mètres (3 ^e)	367	316	683
791	TAF2N	Taille 1,5 à 3 mètres	339	151	490
7913	TAF3N	Taille 3 à 4,9 mètres	367	151	518
7915	TAF5N	Élagage + taille de formation 5 à 8,9 mètres	550	151	701
7916	TAF5T	Élagage + taille de formation 5 à 8,9 mètres déjà traité	440	151	591
7919	TAF9	Taille de formation + élagage > 9 mètres	550	151	701

LISTE DES TAUX ET DES TRAITEMENTS ADMISSIBLES EN 2013-2014

Code de production	Code de travaux	Traitement	Exécution	Technique	TOTAL
8- TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX (Ha)					
<i>Élagage</i>					
855	ELAPLAV	Élagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (avant éclaircie)	688	350	1038
856	ELAPL	Élagage dans plantation résineuse et peupl. naturels (après éclaircie)	524	350	874
<i>Dégagement de la régénération naturelle</i>					
858	DEGM 1+	Dégagement de la régénération naturelle (1 mètre et +)	686	350	1036
861	DEGM 1-	Dégagement de la régénération naturelle (1 mètre et -)	844	350	1194
<i>Eclaircie précommerciale</i>					
862	CPCR	Eclaircie précommerciale résineuse	844	350	1194
863	CPCFT	Eclaircie précommerciale feuillu noble	734	350	1084
8631	CPCFTE	Eclaircie précommerciale feuillu noble à l'européenne	734	350	1084
864	CPCFI	Eclaircie précommerciale feuillu intolérant	686	350	1036
866	CPCRPL	Eclaircie précommerciale résineuse (plantation)	844	350	1194
<i>Eclaircie intermédiaire</i>					
865	ECIR	Eclaircie Intermédiaire	914	350	1264
867	DTENC	Déroutage des tiges élites	786	350	1136
9- TRAITEMENTS COMMERCIAUX (Ha)					
<i>Coupe de jardinage</i>					
970	RJR	Coupe de jardinage - résineux	805	375	1180
971	RJF	Coupe de jardinage - feuillu noble	805	375	1180
<i>Coupe de préjardinage</i>					
982	PRJR	Coupe de préjardinage - résineux	728	375	1103
983	PRJF	Coupe de préjardinage - feuillu noble	461	375	836
<i>Coupe d'amélioration</i>					
984	RAR	Coupe d'amélioration résineux	806	375	1181
985	RAF	Coupe d'amélioration feuillu noble	662	375	1037
<i>Eclaircie commerciale</i>					
960	CER 9-13 cm (man)	Ecl. comm. résineux 9-13 cm / manuelle - 1 ^{ère} intervention	1 469	375	1844
961	CER 13-17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 13-17 cm / manuelle - 1 ^{ère} intervention	1 300	375	1675
962	CER 17 cm et + (man)	Ecl. comm. résineux 17 cm et + / manuelle - 1 ^{ère} intervention	1 080	375	1455
9602	CER 9-13 cm (man)	Ecl. comm. résineux 9-13 cm / manuelle - 2 ^{ème} intervention - 1 ^{ère} intervention peuplement naturel non précédé d'un précommerciale	1 175	375	1550
9612	CER 13-17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 13-17 cm / manuelle - 2 ^{ème} intervention - 1 ^{ère} intervention peuplement naturel non précédé d'un précommerciale	1 040	375	1415
9622	CER 17 cm (man)	Ecl. comm. résineux 17 cm et + / manuelle - 2 ^{ème} intervention - 1 ^{ère} intervention peuplement naturel non précédé d'un précommerciale	835	375	1210
963	CER 9-13 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 9-13 cm / mécanisée - 1 ^{ère} intervention	1 347	375	1722
964	CER 13-17 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 13-17 cm / mécanisée - 1 ^{ère} intervention	1 159	375	1534
965	CER 17 cm et + (mec)	Ecl. commerciale résineux 17 cm et + / mécanisée - 1 ^{ère} intervention	754	375	1129
9632	CER 9-13 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 9-13 cm / mécanisée - 2 ^{ème} intervention - 1 ^{ère} intervention peuplement naturel non précédé d'un précommerciale	1 078	375	1453
9642	CER 13-17 cm (mec)	Ecl. commerciale résineux 13-17 cm / mécanisée - 2 ^{ème} intervention - 1 ^{ère} intervention peuplement naturel non précédé d'un précommerciale	927	375	1302
9652	CER 17 cm et + (mec)	Ecl. commerciale résineux 17 cm et + / mécanisée - 2 ^{ème} intervention - 1 ^{ère} intervention peuplement naturel non précédé d'un précommerciale	603	375	978
967	CEFT	Eclaircie commerciale feuillu noble	875	375	1250
976	CEFI	Eclaircie commerciale feuillu de lumière	750	375	1125
<i>Coupe de succession</i>					
968	CS	Coupe de succession	869	375	1244
<i>Coupe progressive d'ensemencement</i>					
973	CPEP	Coupe progressive ensemencement résineux	929	375	1304
974	CPE50	Coupe progressive ensemencement feuillu noble	816	375	1191
979	CPI	Coupe progressive irrégulière	782	375	1157
<i>Coupe par bandes</i>					
972	RBB	Coupe par bandes	584	375	959
<i>Coupe de récupération</i>					
975	CRBA	Coupe de récupération	865	375	1240
978	CRRS	Coupe de récupération avec réserve de semenciers	743	375	1118
<i>Coupe commerciale</i>					
980	CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols	0	0	
981	RB	Coupe à blanc	0	0	
<i>Coupe d'amélioration d'érablière -Sève</i>					
990	CAE	Coupe amélioration d'érablière	664	375	1039
10- DRAINAGE/VOIRIE/LIGNE DE LOT					
<i>Drainage forestier</i>					
1081	PRDR	En terrain boisé	2 145	0	2145
1080	NCDR	En terrain dénudé	2 597	0	2597
<i>Voirie forestière</i>					
1072	VFCFC	Construction de chemin commun - friche	1 995	334	2329
1078	VFCF	Chemin dans friche agricole ou forestière	1 365	466	1831
1079	VFDMA	Dégagement de chemin forestier	725	210	935
1082	VFC	Construction de chemin	1 969	492	2461
1089	VFCC	Construction de chemin commun	2 927	732	3659
1073	VFPD45 (1)	Ponceau 45 cm drainage	307	61	368
1074	VFPD60 (1)	Ponceau 60 cm drainage	465	93	558
1086	VFP 30 (1)	Ponceau 30 cm (section 6 mètres)	124	25	149
1084	VFP 45 (4)	Ponceau 45 cm (section 6 mètres)	405	81	486
1085	VFP 60 (5)	Ponceau 60 cm (section 6 mètres)	630	126	756
1075	VFP75 (5)	Ponceau 75 cm (section 6 mètres)	912	182	1094
1076	VFP 90 (5)	Ponceau 90 cm (section 6 mètres)	1 058	212	1270
1077	VFP 100 (5)	Ponceau 100 cm (section 6 mètres)	1 436	287	1723
1087	VFI	Installation (nb d'heures en fonction du ponceau)	69	0	69
1088	VFIP	Installation sans construction	69	0	69
<i>Lignes de lots</i>					
1090	LARP	Arpentage ligne de lots	192	0	192
1091	LDEG	Dégagement de lignes de lots	284	71	355

Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles

172, boulevard Perron Est
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Téléphone
418 392-6314

Télécopieur
418 392-6313

Adresse électronique
afogim@globetrotter.net

Site web
www.afogim.com